

BOURSES DE RECHERCHE DE 1^{er} CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2021-2022
Pour un stage d'initiation à la recherche à l'été 2021
à l'automne 2021, ou à l'hiver 2022

Document à l'intention des unités

Nouveautés

- La valeur de la bourse est passée de 4 500 \$ à 6 000 \$. Veuillez noter que le supplément de 25 % de la valeur de la bourse du directeur de recherche est toujours en vigueur.
- Depuis 2020, il n'est plus nécessaire que le directeur de recherche ait une subvention active du CRSNG pour diriger des stagiaires.

Incidences de la pandémie de COVID-19 pour le concours 2021-2022

- Le stage est d'une durée de 12 à 16 semaines. Exceptionnellement, le stage pourrait être d'une durée de moins de 12 semaines si nécessaire à cause des interruptions causées par la pandémie de COVID-19 et s'il est impossible de continuer le stage. Dans ce cas, l'étudiant et le directeur de stage devront communiquer avec les ESP pour valider la durée du stage.
- Le montant de la bourse ne sera pas ajusté au prorata de la durée du stage. Tout étudiant qui obtient une bourse recevra le plein montant. L'exigence pour l'université de verser un supplément d'au moins 25 % de la valeur de la bourse demeure en vigueur.
- Si les recommandations de santé publique locales le permettent, la préférence est que les BRPC se déroulent en personne. En outre, la supervision virtuelle des travaux sera permise. Les directeurs de recherche devront tenir des réunions régulières avec les boursiers. Les étudiants qui préfèrent travailler à distance ne devraient pas être pénalisés.

Quotas des unités

- Vous serez informé des quotas dès que le calcul sera complété.

Objectifs du programme

Ce programme vise à stimuler l'intérêt des étudiants de 1^{er} cycle universitaire pour la recherche et les inciter à entreprendre des études supérieures. Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'information ([cliquez ici](#)).

Montant

Le montant de la bourse est de **6 000 \$** du CRSNG auquel s'ajoute un montant minimum de **1 500 \$** devant être versé par le directeur de stage. Le montant de financement est d'un minimum de **7 500 \$**.

Durée

La durée du stage est normalement d'une durée de 12 à 16 semaines consécutives à temps plein, de façon continue. Exceptionnellement, le stage pourrait être d'une durée de moins de 12 semaines si nécessaire à cause des interruptions causées par la pandémie de COVID-19 et s'il est impossible de continuer le stage. Dans ce cas, l'étudiant et le directeur de stage devront communiquer avec les ESP pour valider la durée du stage. Aucune semaine de vacances n'est autorisée pendant la durée du stage.

Le stage devra se tenir en **Été 2021, en Automne 2021 ou en Hiver 2022.**

ADMISSIBILITÉ DU CANDIDAT

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

Points importants

- Tous les étudiants de 1^{er} cycle en Audiologie – Orthophonie – Physiothérapie – Médecine vétérinaire – Ergothérapie peuvent maintenant faire la demande de cette bourse puisque le baccalauréat ne mène plus à l'ordre professionnel.
- Un étudiant déjà titulaire d'un baccalauréat qui étudie en vue d'obtenir un deuxième baccalauréat en sciences naturelles ou en génie peut présenter une demande à ce programme.
- Un étudiant ne peut détenir qu'une seule BRPC par année financière (1^{er} avril au 31 mars), et au maximum trois BRPC durant sa carrière universitaire.
- Les étudiants doivent être inscrits au baccalauréat en hiver 2021 au moment où ils font la demande de bourse.
- Tous les étudiants de 1^{er} cycle inscrits à un programme **menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé** (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire), ne sont pas admissibles à cette bourse.
- Les chercheurs dans le domaine de la santé (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire) sont admissibles à recevoir un étudiant.
- Un étudiant déjà titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences naturelles ou en génie n'est pas admissible.
- Les étudiants qui ont obtenu leur diplôme peuvent détenir une BRPC pendant l'une des deux sessions suivant la fin de leur programme d'études.
- Les étudiants ne devraient recevoir aucun crédit universitaire pour les travaux effectués pendant la période de validité de la bourse. Par conséquent, les titulaires d'une BRPC ne peuvent généralement pas suivre de cours pendant les heures de travail pour la durée de la période de validité de leur bourse. Ils peuvent s'inscrire à un cours s'ils ont pris des dispositions spéciales avec leur directeur de recherche pour reprendre leur temps de travail supervisé.
- Les crédits accordés dans le cadre de programmes d'enseignement coopératif ne sont pas considérés comme des crédits universitaires.
- L'étudiant doit travailler à temps plein au projet de recherche pour lequel il a obtenu la bourse BRPC.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers de candidatures sont évalués selon les critères d'évaluation donnés par l'organisme :

- Dossier de l'étudiant;
- Les aptitudes en recherche de ce dernier;
- La qualité attendue de la formation qui sera donnée.

ADMISSIBILITÉ DU DIRECTEUR DE STAGE

- Être professeur adjoint, agrégé ou titulaire.
- Être en mesure de diriger de façon autonome un stagiaire BRPC.
- Le professeur ne peut superviser qu'un nombre raisonnable de stagiaires, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable.
- Les unités sont responsables de déterminer l'admissibilité du professeur.
- Offrir un minimum de 25 % de la valeur de la bourse au stagiaire (1 500 \$).

DIRECTIVES POUR LES DIRECTEURS DE RECHERCHE

- 1) Créer ou ouvrir une session dans le Système en ligne du CRSNG à l'aide du même mot de passe et nom d'utilisateur employé dans le cadre de votre demande de subvention, s'il y a lieu. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe, vous devez communiquer avec le [Service de dépannage du CRSNG](#).
- 2) Indiquer le numéro de référence (formulaire 202, partie I du candidat).
- 3) Remplir la partie II du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre partie.
 - Le directeur de recherche devra inscrire son numéro de fonds du CRSNG dans le formulaire 202 s'il souhaite rémunérer l'étudiant à partir de ce fonds.
 - Le directeur de recherche qui souhaite rémunérer l'étudiant à partir d'un autre fonds que le CRSNG devra inscrire, dans la case « numéro de subvention », une série de 6 zéros (000000).
 - Le directeur de recherche devra inscrire dans la case « Département », le lieu où se déroulera le stage, soit le lieu du directeur de recherche et non celui du candidat qui peut provenir d'un autre département ou université. Le directeur devra aussi mentionner s'il est dans une institution ou un centre. Donc, le lieu d'Affiliation de l'UdeM et non l'institution.

DIRECTIVES POUR LES UNITÉS

Déposer une candidature

Les étudiants doivent présenter une demande à l'université où ils aimeraient détenir la BRPC.

Les étudiants ont jusqu'au **12 février 2021, 23 h 59** (HE) pour remplir et soumettre une demande de bourse au moyen du [Système en ligne du CRSNG](#). Aucune candidature ne sera acceptée après la date limite. Les candidats et les directeurs de recherche devront avoir « Complété », « Vérifié » et « Soumis »

leur partie du formulaire 202 et versé les documents requis. Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée.

Sélection par l'unité académique

- Le **17 février 2021**, les dossiers de candidature seront envoyés par les ESP au responsable des études supérieures (RES) ou aux responsables de programme (RESP) de chaque unité qui les transmettront aux comités internes départementaux pour la **présélection des candidats**.
- L'unité recommande ses candidats aux ESP **au plus tard le 3 mars 2021**, en transmettant le feuillet de classement complété à: Nathalie Bélanger (nathalie.belanger.7@umontreal.ca).
- Chaque unité avise individuellement par courriel chacun de ses candidats du résultat de la sélection interne (recommandé ou non aux ESP).

Sélection par les ESP

- Un comité interne des ESP évalue les candidatures recommandées par les unités académiques sur la base des critères d'évaluation donnés par l'organisme.

Annonce des résultats

- Les résultats seront annoncés par les ESP aux candidats présélectionnés par les unités le 1^{er} avril 2021.

Paiements à l'étudiant sélectionné

- Lorsque les candidats seront sélectionnés par les ESP, le formulaire FIN11 (stagiaire de l'UdeM) ou FIN02 (stagiaire hors établissement) devra être envoyé par courriel à Nathalie Bélanger confirmant le montant minimal de 1 500 \$ offert par le directeur de stage ou autres provenances. **Ce montant devra également apparaître dans *Synchro*** dans « Entrée manuelle attributions ».
 - Le versement de 6 000 \$ provenant du CRSNG sera effectué seulement une fois que la partie du directeur de recherche sera programmée dans Synchro.
 - Si le montant provient d'une organisation externe, une pièce justificative de paiement des 1 500 \$ devra être remis à Nathalie Bélanger. En l'absence de ce document, le versement du CRSNG sera retardé.

ANNONCE DE L'OCTROI PAR LES ESP AUX CANDIDATS → Avril 2021

Les stagiaires recevront une lettre de confirmation officielle de cette bourse par l'organisme CRSNG à la mi-juillet.

Pour de l'information complémentaire sur les procédures, communiquez avec :

Nathalie Bélanger
Bureau des bourses, Agente de liaison
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
514 343-6111, poste 1546
nathalie.belanger.7@umontreal.ca